

## BILAN SIMPLIFIE 2023 DU SYNDICAT UNSA AP-HP

ACTIF	2023			PASSIF	2023
	Brut	Amort.	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>2 662,75 €</b>		<b>2 662,75 €</b>	<b>FONDS SYNDICAUX (I)</b>	<b>4 320,77 €</b>
Actif incorporel				Réserves	2 662,75 €
Actif corporel				Report à nouveau	
Actif financier	2 662,75 €		2 662,75 €	Résultat de l'exercice	1 544,02 €
				<b>PROVISIONS (II)</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>114,00 €</b>		<b>114,00 €</b>	<b>FONDS DEDIES (III)</b>	
Stocks et fournitures				<b>DETTES (IV)</b>	
Créances	114,00 €		114,00 €	Dettes financières	114,00 €
				Dettes diverses	
<b>DISPONIBILITES (III)</b>	<b>1 544,02 €</b>		<b>1 544,02 €</b>		
<b>COMPTE DE REGULARISATION (IV)</b>				<b>COMPTE DE REGULARISATION (V)</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)</b>	<b>4 320,77 €</b>		<b>4 320,77 €</b>	<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 320,77 €</b>

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2023 DU SYNDICAT UNSA AP-HP

CHARGES	2023	PRODUITS	2023
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4 012,32 €</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 493,59 €</b>
Reversements de cotisations	2 420,00 €	Cotisations	4 379,59 €
Achats	1 539,52 €	Subventions	1 114,00 €
Autres charges externes		Autres produits	
Autres services extérieurs		Transferts de charges	
Impôts et taxes		Reprises des amort. Provisions	- €
Charges de personnel			
Autres charges (frais bancaire)	52,80 €		
Dotations aux amortissements			
<b>CHARGES FINANCIERES (II)</b>		<b>PRODUITS FINANCIERS (II)</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)</b>		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)</b>	<b>62,75 €</b>
Engagement à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)</b>	<b>4 012,32 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	<b>5 556,34 €</b>
<b>SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT</b>	<b>1 544,02 €</b>	<b>SOLDE DEBITEUR : DEFICIT</b>	

## ANNEXE EXPLICATIVE

Le syndicat UNSA AP-HP a enregistré en comptabilité un excédent de 1544,02€ en 2023. Il est du à l'effet cumulé de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents et de la diminution de la part reversée à la Fédération Unsa Santé et Sociaux qui est passée de 52€ à 44€ par adhérent. S'agissant des cotisations, le fait générateur retenu est l'encaissement effectif de l'intégralité de la cotisation. La politique du syndicat votée par le Congrès est de ne plus augmenter le montant des cotisations jusqu'en 2026 inclus et de déposer une demande de numéro d'OSA, ce qui a été fait. Le livret A permet de gérer la trésorerie en y affectant les excédents. L'UD UNSA interpro 75 accompagne l'action du syndicat en tant que de besoin. Les dépenses de fonctionnement courant sont prises en charge par l'AP-HP, à l'exception des achats directement liés au développement syndical comme les goodies, l'organisation du Congrès, les frais d'affranchissements... Les locaux syndicaux sont mis à la disposition du syndicat et de ses sections par l'AP-HP. Le temps syndical est géré annuellement.

\*\*\*